



La façade nord-est avant Les travaux.



La façade nord-est après Les travaux, avec L'implantation du projet d'extension d'habitation.

NOTICE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

PRESENTATION INITIALE DU TERRAIN

Le projet se situe sur La commune de FREMECOURT 95830, au n°16 Chemin des Maux. La section cadastrale est X n°38, d'une superficie totale de 684 m² pour L'ensemble de La propriété.

Le site est dans une zone dite "UH" inscrite au règlement d'urbanisme (PLU) de La commune avec un habitat de moyenne densité urbaine diffuse, à proximité géographiquement du centre ville, composé principalement de maisons d'habitation individuelle sans aspect architectural particulier ou d'intérêt remarquable, dans un environnement naturel, lieu-dit "Sous Les Maux".

D'accès facile depuis La voirie, Le terrain est relativement plat. Il est engazonné, arboré et clôturé en limite séparative. Les réseaux sont déjà présents pour ce qui est de L'eau, de L'électricité, de La téléphonie, de L'assainissement et du pluvial.

On note sur La parcelle, La présence d'une grande maison d'habitation principale récente, de style régional et de construction traditionnelle.

PRESENTATION PROJET

L'objectif de L'opération consiste à concevoir et intégrer La création d'une extension d'habitation, qui sera implantée sur La façade arrière au nord-est de La maison actuelle, côté jardin, afin d'augmenter L'espace de vie du séjour et de profiter du jardin en toute saison.

Il est prévu de La réaliser sur une future terrasse extérieure (dalle béton) au niveau habitable du rez-de-chaussée, en retrait des limites séparatives, tout en gardant L'accès au niveau du terrain naturel.

La nouvelle structure aura une toiture simple, avec un ensemble parfaitement intégré avec L'existant, de volumétrie simple, de forme rectangulaire et de même teinte, sera constituée de matériaux qui s'accorderont harmonieusement avec L'environnement, afin de s'intégrer au mieux dans Le site, et sera fidèle à L'architecture locale, ainsi qu'à La réglementation d'urbanisme de La commune.

Le choix et Les goûts du Maître de L'Ouvrage ont orienté Le projet vers une architecture moderne (cheneau carré alu) en accord avec Le bâti existant, en utilisant des matériaux contemporains.

Entièrement vitré afin d'apporter une lumière naturelle dans Le nouvel habitat, il permettra de profiter pleinement de L'espace jardin. Il ne sera pas visible de La voirie.

Matériaux utilisés et mode d'exécution des travaux: Le montage et L'installation seront exécutés par un professionnel certifié.

- Les parties maçonnées seront recouverte d'un parement de pierres apparentes du Vexin à L'identique comme La demeure avoisinante nommé "La Villa".

- Les menuiseries vitrées 4ITR/20/4 FEA Argon seront réalisés avec des profilés en aluminium à rupture de pont thermique thermolaqué de coloris gris anthracite ral B260S (7016) d'aspect extérieur.

- La toiture plate de faible pente sera recouverte d'un revêtement en zinc de coloris gris anthracite ral B260S (7016) d'aspect extérieur.

Note d'information pour Le traitement des Eaux Pluviales:

Les eaux pluviales seront évacuées depuis un cheneau alu et descentes intégrées à La structure, à proximité vers une tranchée drainante d'infiltration installée sur La parcelle.

Les matériaux nécessaires au projet, seront déposés sur Le terrain, aucunes dégradations ne seront faites sur Le trottoir et La voirie. La circulation des véhicules ne sera pas interrompue.

L'accès et Le relief du terrain restera tel qu'il est actuellement, il ne sera pas impacté, ni modifié par Le projet.

Le volet paysager de La parcelle restera dans L'état, inchangé.



 <p>David GUILBAUD Architecte D.P.L.G.</p> <p>22, rue des Géraniums 17 000 LA ROCHELLE daoarchitect@orange.fr</p>	PROJET :		Phase : PERMIS DE CONSTRUIRE		
	Mme LAURET et M. LANDRY		Pièces Complémentaires		
			N°	NOTICE D'INTEGRATION INSERTION PAYSAGERE	
			Ech :	PCMI	4-6
		Date : 14/12/2020			